



**Jean-Jacques LOZACH**

**Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf**

<https://www.jjlozach.fr>

**19 juillet 2021. Courrier cosigné, initié par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), à destination du Premier ministre, Jean Castex, concernant le projet d'arrêté abeilles et le plan pollinisateurs.**

Date : 29 juillet 2021



**Monsieur Jean Castex**

**Premier Ministre  
Hôtel de Matignon,  
57 Rue de Varenne,  
75000 Paris**

**Copie à :  
Madame Barbara Pompili  
Ministre de la Transition Ecologique  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris**

**Monsieur Julien Denormandie  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
78, rue de Varenne  
75349 Paris 07 SP**

A Paris, le 19/07/2021

*Objet : Les parlementaires vous alertent sur le projet d'arrêté abeilles mis en consultation*

**Monsieur le Premier Ministre,**

Le plan pollinisateurs, ainsi qu'un projet d'arrêté abeilles ont été mis en consultation publique ce lundi 28 juin 2021 par les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de la Transition Écologique. La révision de l'arrêté abeilles de 2003, réglementation qui interdit l'épandage de produits insecticides et acaricides en floraison, était une promesse de votre gouvernement le 6 août dernier lors de l'annonce de la réautorisation des néonicotinoïdes



**Jean-Jacques LOZACH**

**Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf**

**<https://www.jjlozach.fr>**

---

sur les betteraves sucrières<sup>1</sup>, désastreuse au regard de l'ensemble des connaissances scientifiques sur les méfaits de ces substances pour les pollinisateurs. Précédemment en 2018, avec le plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides, le gouvernement avait saisi l'Anses d'une demande d'avis pour faire évoluer la réglementation sur l'utilisation des pesticides en floraison. En 2014, une première tentative de révision avait d'ailleurs échoué.

L'avis de l'Anses, paru le 5 février 2019<sup>2</sup>, recommandait plusieurs dispositifs pour renforcer la réglementation afin de protéger les insectes pollinisateurs : l'extension de l'interdiction de traitement pendant la floraison à l'ensemble des produits phytosanitaires en pulvérisation (fongicides, herbicides...), mais aussi aux substances actives systémiques utilisées en pulvérisations et traitements de semence avant floraison ; le renforcement des tests réglementaires nécessaires à l'obtention de la dérogation permettant de traiter pendant la floraison (mais en-dehors de la présence d'abeilles) ; et l'établissement d'horaires de traitement spécifiques pour l'application des produits bénéficiant de la dérogation de traitement en floraison : après le coucher du soleil, tel que défini par l'éphéméride, et dans les trois heures suivantes.

Or le projet d'arrêté abeilles tel que présenté n'est pas conforme à ces recommandations et ne permettra pas d'atteindre l'objectif de protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et de préserver les services de pollinisation, lequel suppose une réduction drastique de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des règles d'utilisation encadrées.

En effet, même s'il prévoit l'extension du champ de l'arrêté à tous les produits phytopharmaceutiques (mis à part les éclaircissants et leurs adjuvants) et la mise en place d'horaires spécifiques de traitements pour les produits bénéficiant de la dérogation leur permettant de traiter en floraison, de nombreux aménagements laissent à craindre la limitation de sa portée :

- L'extension des horaires autorisées de traitement à 2h avant le coucher du soleil, par rapport à la recommandation de l'Anses de traiter après le coucher du soleil, et ce sans prescription de température extérieure maximale, ne garantit pas la protection des insectes pollinisateurs ;
- Les diverses dérogations prévues empêchent d'envisager la portée réelle de ce projet d'arrêté ;
- La redéfinition des zones de butinage réinstaura la situation prévue actuellement par l'arrêté abeilles de 2003, et donc ne présente aucune amélioration pour la situation des pollinisateurs dans les zones fleuries sous une culture pérenne ;
- La révision automatique des produits insecticides et acaricides bénéficiant déjà d'une dérogation d'usage en floraison, au vu de l'évolution des tests pour son obtention, n'est pas prévue ;
- Des délais de saisie de l'Anses pour l'évaluation des nouveaux produits qui sont bien trop longs pour la mise en œuvre de l'arrêté.

Monsieur le Premier Ministre, la protection des insectes pollinisateurs nous concerne tous et le déclin de ceux-ci peut avoir des conséquences graves sur le service de la pollinisation dont dépend l'activité agricole : il a été estimé que 15 milliards d'euros de la production agricole européenne pouvait être directement attribuée aux insectes pollinisateurs<sup>3</sup>, et les trois quarts des principales cultures vivrières mondiales dépendent à différents degrés du service qu'ils rendent<sup>4</sup>.

Ainsi, Monsieur le Premier Ministre, nous vous serions gré de prendre en considération les remarques et les inquiétudes ici formulées dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'arrêté proposé, et pour la publication prochaine d'un arrêté abeilles révisé, afin que celui-ci remplisse ses objectifs de protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs, et préserve les services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente,

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre très haute considération.

**Signataires :**

Signataires ambassadeurs du comité de soutien des élus à l'abeille :



**Jean-Jacques LOZACH**

**Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf**

**<https://www.jjlozach.fr>**

---

Joël LABBE	Sénateur du Morbihan
Bernard DELCROS	Sénateur du Cantal
Sandrine LE FEUR	Députée du Finistère
Matthieu ORPHELIN	Député du Maine-et-Loire
Delphine BATHO	Députée des Deux-Sèvres
Guillaume GONTARD	Sénateur de l'Isère
Loïc PRUD'HOMME	Député de la Gironde
Pierre MOREL A L'HUISSIER	Député de la Lozère

Signataires élus membres et non membres du comité de soutien des élus à l'abeille :

Jean-Claude TISSOT	Sénateur de la Loire
Jean-Marc TODESCHINI	Sénateur de la Moselle
Patrice JOLY	Sénateur de la Nièvre
Florence BLATRIX CONTAT	Sénatrice de l'Ain
Bernard JOMIER	Sénateur de Paris
Hussein BOURGI	Sénateur de l'Hérault
Jean-Jacques MICHAU	Sénateur de l'Ariège
Lucien STANZIONE	Sénateur du Vaucluse
Michelle MEUNIER	Sénatrice de la Loire-Atlantique
Denis BOUAD	Sénateur du Gard
Nicole BONNEFOY	Sénatrice de la Charente
Rachid TEMAL	Sénateur du Val-d'Oise
Viviane ARTIGALAS	Sénatrice des Hautes-Pyrénées
Christian REDON-SARRAZY	Sénateur de la Haute-Vienne
Emilienne POUMIROL	Sénatrice de la Haute-Garonne
Hervé GILLE	Sénateur de la Gironde
Angèle PREVILLE	Sénatrice du Lot
Sylvie ROBERT	Sénatrice d'Ille-et-Vilaine
Thierry COZIC	Sénateur de la Sarthe
Gisèle JOURDA	Sénatrice de l'Aude
Jean-Jacques LOZACH	Sénateur de la Creuse
Hélène CONWAY-MOURET	Sénatrice représentant les Français établis hors de France
Gilbert-Luc DEVINAZ	Sénateur du Rhône
Patrick KANNER	Sénateur du Nord
Joël BIGOT	Sénateur du Maine-et-Loire
Jean-Christophe LAGARDE	Député de Seine-Saint-Denis
Thierry BENOIT	Député d'Ille-et-Vilaine
Agnès THILL	Députée de l'Oise
Michel ZUMMKELLER	Député du Territoire de Belfort
Guy BRICOUT	Député du Nord
Muriel RESSIGUIER	Députée de l'Hérault
Ugo BERNALICIS	Député du Nord
Michel LARIVE	Député de l'Ariège
Jean-Hugues RATENON	Député de la Réunion
Bénédicte TAURINE	Députée de l'Ariège
Caroline FIAT	Députée de Meurthe-et-Moselle
Sabine RUBIN	Députée de Seine-Saint-Denis
Eric COQUEREL	Député de Seine-Saint-Denis
Mathilde PANOT	Députée du Val-de-Marne
Alexis CORBIERE	Député de Seine-Saint-Denis
Adrien QUATENNENS	Député du Nord
Jean-Luc MELENCHON	Député des Bouches-du-Rhône
Bastien LACHAUD	Député de la Seine-Saint-Denis
Daniele OBONO	Députée de Paris
Guy BENARROCHE	Sénateur des Bouches-du-Rhône



**Jean-Jacques LOZACH**

**Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf**

**<https://www.jjlozach.fr>**

---

Ronan DANTEC	Sénateur de la Loire-Atlantique
Monique de MARCO	Sénatrice de la Gironde
Jacques FERNIQUE	Sénateur du Bas-Rhin
Raymonde PONCET MONGE	Sénatrice du Rhône
Daniel SALMON	Sénateur d'Ille-et-Vilaine
Sophie TAILLE-POLIAN	Sénatrice du Val-de-Marne
Paulu Santu PARIGI	Sénateur de la Haute-Corse
Thomas DOSSUS	Sénateur du Rhône
Michel CANEVET	Sénateur du Finistère
Jean-François LONGEOT	Sénateur du Doubs
Cédric VILLANI	Député de l'Essonne
Hubert JULIEN-LAFERRIERE	Député du Rhône
Paula FORTEZA	Députée des Français établis hors de France
Delphine BAGARRY	Députée des Alpes-de-Haute-Provence

1- <https://agriculture.gouv.fr/filiere-betterave-sucre-plan-d-e-soutien-gouvernemental-pour-faire-face-la-crise-de-la-jaunisse>

2- <https://www.anses.fr/fr/content/protection-des-abeilles-l%E2%80%99anses-%C3%A9met-des-recommandations-afin-de-renforcer-le-cadre>

3- [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/P\\_18\\_3989](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/P_18_3989)

4 IPBES (2016). *Assessment report on pollinators, pollination and food production*. Potts, S., Imperatriz-Fonseca, V. L., Ngo H. T., (eds). Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. 552 p.